

2739218

revue le: 08/06/2021
imprimée le: 08/06/2021

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/de la préparation et de la société l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

- *Nom du produit:*
ROCKFLOOR 6500-99 DURCISSEUR
- Code du produit / Fiche de Données de Sécurité:
H65000
- *1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées*
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- *Producteur/fournisseur:*
Teknos Feyco AG
* Industriestrasse 7
LI-9487 Gamprin-Bendern
T +423 375 94 00
F +423 375 94 99

- *Service chargé des renseignements:*
Département de protection de l'environnement adresse e-mail: li-sdb@teknos.com
- *1.4 Numéro d'appel d'urgence:*
* Centre Suisse d'information Toxicologique, CH-8032 Zürich Numéro d'urgence national: 145 No de téléphone d'urgence: +41 (0)44 251 51 51 (international)

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

- *2.1 Classification de la substance ou du mélange*
- * Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

- * Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- * STOT SE 3 - H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- *2.2 Éléments d'étiquetage*
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

- Mention d'avertissement
Attention

- * Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acétate de n-butyle / polyisocyanate aliphatique
- * Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- * H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- * H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- * EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- * Conseils de prudence

(Suite page 2)

2739218

revue le: 08/06/2021

imprimée le: 08/06/2021

DESIGNATION : ROCKFLOOR 6500-99 DURCISSEUR

(Suite de la page 1)

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- * P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT:
Non applicable.
 - vPvB:
Non applicable.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
 - Description:
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
 - Composants dangereux:
- | No CAS | | % |
|--------|---|---------------------|
| * | 123-86-4
acétate de n-butyle
Numéro CE: 204-658-1
N° d'enregistrement : 01-2119485493-29
⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 -
H336 | 40,00- 60,00 |
| * | 28182-81-2
polyisocyanate aliphatique
Numéro CE: 500-060-2
N° d'enregistrement : 01-2119485796-17
⚠ Acute Tox. 4 - H332, Skin Sens. 1 -
H317, STOT SE 3 - H335 | 40,00- 60,00 |
- Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 04: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- * Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH

(Suite page 3)

2739218

revue le: 08/06/2021
imprimée le: 08/06/2021

DESIGNATION : ROCKFLOOR 6500-99 DURCISSEUR

(Suite de la page 2)

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
* En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
* En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
* En cas d'échappement de gaz ou de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- * **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- * Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Respecter les limites d'émission.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- * Eviter les chocs et les frictions.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH

(Suite page 4)

2739218

revue le: 08/06/2021

imprimée le: 08/06/2021

DESIGNATION : ROCKFLOOR 6500-99 DURCISSEUR

(Suite de la page 3)

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- * **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

123-86-4	acétate de n-butyle		
MAK			
Valeurs à CT	960		mg/m3
	200		ppm
Valeurs à LT	480		mg/m3
	100		ppm
- **SSc;**
- *Remarques supplémentaires:*
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- * **Equipement de protection individuel:**
- *Mesures générales de protection et d'hygiène:*
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger ni boire.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
- * *Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.*
- *Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Gants de protection Gants étanches*
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- * *Protection des yeux: Lunettes de protection*
- *Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs*

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Apparence****Aspect:****Forme:** Liquide**Couleur:** Selon désignation produit**Odeur:** Caractéristique Caractéristique**Seuil olfactif:** Non déterminé.**Changement d'état****Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 124 °C**Point d'éclair** 27 °C**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.**Température d'inflammation:** 425 °C**Température de décomposition:** Non déterminé.**Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé.

(Suite page 5)

2739218

revue le: 08/06/2021

imprimée le: 08/06/2021

DESIGNATION : ROCKFLOOR 6500-99 DURCISSEUR

(Suite de la page 4)

	Propriétés explosives:	Non déterminé.			
	Limites d'explosion:				
*	Inférieure:	1 Vol %			
*	Supérieure:	7 Vol %			
*	Pression de vapeur:	à 20 °C	10,7000 mbar à	50 °C	55,0000
		mbar			
	Masse volumique:	0,9900 g/cm ³			
	Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non déterminé.			
	Viscosité:				
*	.	Non déterminé.			
	.	Non déterminé.			
	9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- * **10.1 Réactivité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **10.2 Stabilité chimique**
- * **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- * **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse connue.
- * **10.4 Conditions à éviter**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **10.5 Matières incompatibles:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- * **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- * **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- * **Toxicité aiguë**
- * **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- 123-86-4 acétate de n-butyle**
Oral, LD50: 13100 mg/kg (rat) Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin) Inhalatoire, LC50/4h: >21 mg/l (rat) Oral, LD50: 738 mg/kg (rat) Dermique, LD50: 593 mg/kg (rat)
- 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène**
- * **Effet primaire d'irritation:**
- * Corrosion cutanée/irritation cutanée
Pas d'effet d'irritation.
- * Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Pas d'effet d'irritation.
- * **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- * **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

CH

(Suite page 6)

2739218

revue le: 08/06/2021

imprimée le: 08/06/2021

DESIGNATION : ROCKFLOOR 6500-99 DURCISSEUR

(Suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:**
Non applicable.
- **vPvB:**
Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Code européen et suisse des déchets**
08
DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA
DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT
(PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01
déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11
déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou
d'autres substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- ADR UN1263
- IMDG UN1263
- IATA UN1263
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
- IMDG PAINT RELATED MATERIAL
- IATA PAINT RELATED MATERIAL
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR
- Classe 3 Liquides inflammables.

(Suite page 7)

2739218

revue le: 08/06/2021

imprimée le: 08/06/2021

DESIGNATION : ROCKFLOOR 6500-99 DURCISSEUR

(Suite de la page 6)

Étiquette

3



IMDG

Class

3 Liquides inflammables.

Label

3



IATA

Class

3 Liquides inflammables.

Label

3

• **14.4 Groupe d'emballage**

ADR III

IMDG III

IATA III

• **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

• **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler: 30

No EMS: F-E,S-E

• **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

• **Indications complémentaires de transport:**

Non applicable.

Quantités exceptées (EQ): E1

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) E1

• **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**• **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**• **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3, 40

*

• **Prescriptions nationales:**

(Suite page 8)

2739218

revue le: 08/06/2021

imprimée le: 08/06/2021

DESIGNATION : ROCKFLOOR 6500-99 DURCISSEUR

(Suite de la page 7)

- * **Indications sur les restrictions de travail:**
Les consignes du fabricant pour le maniement des isocyanates évoquées ci-dessus sont données pour le présent produit par la présente Fiche de Sécurité. Le Conseil européen de l'industrie des peintures, des encres d'imprimerie et des couleurs d'art (CEPE) donne l'information suivante au sujet des peintures et enduits à base d'isocyanate: les peintures et enduits prêts à l'emploi qui contiennent des isocyanates peuvent provoquer des irritations sur les muqueuses - notamment au niveau des voies respiratoires - et déclencher des réactions d'hypersensibilité. L'inhalation de vapeurs ou de brumes de peinture expose au risque de sensibilisation. Toutes les mesures prévues pour les peintures à base de solvants doivent être soigneusement observées lors du maniement des peintures et enduits contenant des isocyanates. En particulier, on ...
- * **Directives techniques air:**
- * **Classe Part en %**

III	55,00
I	0,04
- * **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- * **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
- * **Phrases importantes**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - * **Service établissant la fiche technique:**
Département de protection de l'environnement
 - * **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - * **Données modifiées par rapport à la version précédente**